

Conseil du 4^e arrondissement

3 MAI 2016

Procès Verbal

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

TROISIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le **trois mai** deux mille seize à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du **vingt sept** avril deux mille seize qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL et Evelyne ZARKA.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement.

La séance est ouverte à 19h07.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Bonsoir à tous. Mesdames et Messieurs les élus, la séance du conseil municipal est ouverte.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS PROPRES

0420160005

Désignation du secrétaire de séance.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Mme Marianne de CHAMBRUN, si elle est d'accord, sera secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0120160006

Approbation du procès verbal de la séance du 15 mars 2016.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Il n'y a pas de remarque concernant le procès-verbal du 15 mars : je le considère donc approuvé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0420160007

Adoption du compte administratif 2015 de l'état spécial du 4^e arrondissement de Paris.

Christophe Girard, Mairie du 4^e arrondissement, quitte la séance.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Comme chaque année, nous présentons le compte administratif 2016 portant sur l'exercice budgétaire de l'année 2015 et sur la gestion de l'état spécial. Ce dernier concerne les dépenses effectuées selon trois dotations à partir des crédits mis à disposition et répartis dans les treize lignes budgétaires : la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement.

De la compilation des engagements financiers, résulte un solde consolidé par ce qui a été soldé en décembre 2015 et par le report des factures de 2015 sur les premiers mois de 2016.

La dotation d'animation locale, qui concerne les conseils de quartier, le financement de différentes expositions ou les débats organisés à la Mairie du 4^e arrondissement dans le cadre de la conférence COP 21, s'élève à 205 243 euros et présente un report net de 3 737 euros, soit un taux d'exécution de 98,18 %.

La dotation de gestion locale, qui concerne les équipements de proximité, les factures de fluides, le pôle Simon Lefranc ou encore l'alimentation dans les crèches, s'élève à 2 655 232 euros et présente un report net de 221 667 euros, soit un taux d'exécution de 91,65 %.

Enfin, la dotation d'investissement, qui concerne les actions culturelles, l'entretien de bâtiments, les travaux d'aménagement, le matériel informatique, une signalétique et du matériel pour les scolaires et la petite enfance, présente un report de 28 411 euros.

Le compte administratif est adopté à la majorité avec 9 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

Christophe Girard regagne sa place.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

2016 DDCT 34

Subvention Fonds du Maire (8 612 euros) à la Caisse des Écoles (4^e arrondissement).

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous propose ce mois-ci d'attribuer une subvention de 8 612 euros à la Caisse des Écoles du 4^e arrondissement pour contribuer au financement des projets de classes menés dans les écoles en complément des financements des coopératives scolaires. Celle-ci sera répartie entre l'ensemble des établissements scolaires du 4^e arrondissement. Je vous rappelle que les Fonds du Maire sont issus des dons, quêtes et recettes liés à la location de salles municipales. Ils permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale et culturelle proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du Maire d'arrondissement.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2016 DAC 37

Subventions (6 250 000 euros), avenant à convention et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^e, 8^e et 18^e arrondissements).

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Comme vous le savez, le Théâtre de la Ville s'apprête à fermer pour travaux à l'automne 2016 sans que ses activités culturelles ne cessent pour autant. Celles-ci seront relocalisées au sein de l'espace Cardin dans le 8^e arrondissement et dans une vingtaine d'autres lieux partenaires de la capitale.

Ainsi, la subvention de fonctionnement enregistrera une augmentation de 500 000 euros qui se décompose de la manière suivante : une subvention de 250 000 euros à titre complémentaire relative aux dépenses de sécurité dans le cadre de l'état d'urgence et une subvention de 250 000 euros destinée à soutenir le budget du théâtre pour qu'il continue à assurer ses missions dans ces conditions d'exploitation exceptionnelles.

Je vous propose également d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 euros au Théâtre de la Ville afin qu'il réalise un programme d'acquisition pour équiper le site des Abbesses dans le 18^e arrondissement et ses espaces de stockage, et pour finaliser son installation au sein de l'espace Cardin.

Le solde de la subvention de fonctionnement s'élevant à 5 950 000 euros et la subvention d'équipement s'élevant à 300 000 euros, le montant total des subventions s'élève donc à 6 250 000 euros.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2016 DAC 24

Subventions de fonctionnement et d'équipement (674 000 euros), avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Il s'agit de subventions pour le fonctionnement et l'équipement d'associations qui promeuvent la danse et la chorégraphie. Bien qu'il existe plusieurs associations de ce genre à Paris, je ne parlerai que de l'ADDP *Micadanses*, soutenue depuis sa création en 2001 dans le cadre du festival *Faitsd'hiver* et depuis 2004 pour le fonctionnement des studios du projet *Micadanses* situés dans la Cité internationale des arts.

Je tiens à préciser que l'équipe de l'ADDP *Micadanses* mène depuis sept ans un accompagnement de projets artistiques engageant des personnes en situation de handicap au travers d'ateliers réguliers, de rencontres et de spectacles.

La Maire nous propose de fixer le montant de la subvention à 255 000 euros pour 2016, soit 132 000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Cette subvention comprend 10 000 euros spécifiquement réservés au soutien des associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DAC 202

Subvention (4 000 euros) à l'association de 4 Paris Art (4^e).

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je vous propose aujourd'hui d'apporter un appui à l'association le 4 Paris Art, anciennement dénommée *Artistes du 4^e*, et présidée par Yona GRANDJEAN. Cette association organise des expositions et des échanges avec des groupes d'artistes d'autres villes européennes. Du 7 au 12 avril 2015, l'association a exposé à la galerie de l'Europe et ainsi inauguré des échanges avec la Pologne qui se poursuivent en 2016. En effet, une vingtaine d'artistes polonais ont été exposés du 18 avril au 1^{er} mai à l'espace des Blancs Manteaux. Aujourd'hui, l'association engage une nouvelle collaboration avec des artistes autrichiens.

Cette association est tout à fait en phase avec l'ouverture sur l'Europe et le monde qui caractérise notre arrondissement. Pour cette raison, je vous propose de lui accorder une subvention de 4 000 euros.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ajoute, pour avoir passé un long moment avec Yona GRANDJEAN et les artistes à l'espace des Blancs Manteaux, que la qualité des artistes présentés est incontestable. C'est une manifestation qui, bien qu'issue du quartier, rayonne au-delà de nos frontières. Je vous invite donc à voter cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DASCO 57

Subventions (1 759 519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'Aménagement des Rythmes Éducatifs (ARE).

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Il s'agit de la délibération habituelle pour la reconduction des appels à projets pour le 4^e arrondissement concernant l'Aménagement des Rythmes Éducatifs. Ce dispositif existe depuis la rentrée 2013 et désormais plus de 16 000 ateliers sont organisés à Paris les mardis et vendredis, encadrés en grande partie par les animateurs de la DASCO et, pour 2 000 d'entre eux, par la DAC, la DJS et le CASVP. Par ailleurs, 3 032 ateliers sont confiés à des prestataires extérieurs : 2 526 sont sélectionnés dans le cadre d'un marché public et 506 dans le cadre de l'appel à projets qui nous concerne ce soir.

Cet appel à projets a deux objectifs : privilégier une dimension locale ou viser une école identifiée ; rechercher une dimension pédagogique et des contenus innovants. L'axe que nous avons intégré l'année dernière, à savoir l'initiation et le partage des valeurs de la République et la lutte contre toutes les discriminations, est reconduit cette année.

La subvention est destinée à 155 organismes parisiens et ne peut couvrir que 85 % du coût de chaque atelier. Les organismes partenaires doivent pouvoir assurer un financement diversifié. Chaque année, la DASCO nous propose un certain nombre d'associations qui ont fait des appels à projets pour les écoles du 4^e arrondissement.

Ces projets doivent d'abord entrer dans une enveloppe budgétaire contrainte. Les associations connues dans l'arrondissement ou bien partenaires depuis un certain nombre d'années sont prioritaires. Pendant toute la période d'évaluation, les Responsables Éducatifs Ville observent le travail de ces associations et nous font un retour très précis sur la qualité de l'exercice.

Nous vous invitons donc à voter la subvention pour 11 différentes associations qui couvrent différents domaines d'activité : *Artistic, Deci-dela, Break Dance Crew, Cinépoque, Art loop, Mémorial de la Shoah, Mosaïque, PLUS+MIEUX création, Tréteaux-Théâtre* et l'*Union Régionale des FRANCAS*.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

L'opposition s'abstiendra de voter cette délibération. En effet, malgré quelques succès que j'ai pu constater, je demeure très réservé sur le dispositif de l'Aménagement des Rythmes Éducatifs qui coûte chaque année 200 000 000 d'euros à la Ville de Paris. Au regard des objectifs annoncés par la ville en matière de pédagogie et de lutte contre les inégalités au sein de l'école, je ne vois pas en quoi l'argent dépensé et une structure de 15 000 personnes font vraiment avancer les choses.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2016 DAE 164

Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers.

2016 DAE 251

Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Le premier projet de délibération concerne le marché de gestion des kiosquiers et des kiosques de presse qui vient clôturer une procédure d'un et demi pour attribuer cette délégation de service public. La priorité que se donne la Ville de Paris est d'améliorer les conditions de travail des kiosquiers qui souffrent, comme tout le secteur de la presse, d'une baisse des ventes.

À travers ce marché, la Ville de Paris entend poursuivre les objectifs suivants : soutenir l'activité de diffusion de la presse par la mise en place de campagnes ponctuelles ; améliorer les conditions de travail des kiosquiers par un renouvellement et une modernisation du parc des kiosques parisiens ; développer la formation des kiosquiers aux outils de gestion d'activité et les sensibiliser aux nouvelles technologies ; développer de nouveaux services et produits à destination de l'utilisateur. Parmi les trois candidats, la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris qui s'est réunie le 19 avril a décidé d'attribuer le marché à la société *Médiakiosk*.

En ce qui concerne le second projet de délibération, la Ville de Paris souhaite instaurer un régime d'aide aux kiosquiers parisiens. Une première aide, versée trimestriellement, permettra aux kiosquiers de compléter les revenus générés par la vente de la presse par un dispositif d'attribution progressif en fonction du chiffre d'affaires. Une seconde aide de 2 000 euros pourra être versée afin de soutenir la constitution d'un fonds de roulement en début d'exploitation et soutenir l'ouverture ou la réouverture de kiosques ajournés.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je suis d'accord avec l'instauration d'un régime d'aide et d'accompagnement des kiosquiers. Toutefois, je suis réservé sur la signature d'un marché, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, je ne suis pas convaincu de l'esthétique des nouveaux kiosques qui ressemblent davantage à des équipements de la propreté de Paris qu'à des kiosques de presse. D'ailleurs, j'ai cru comprendre, suite à la réunion de concertation organisée au Conseil de Paris sur ce sujet, que la forme des nouveaux kiosques faisait débat même au sein de la majorité.

Ensuite, je pense que le monde change et qu'il faut s'interroger sur l'avenir de ce métier, plutôt que se précipiter dans la rénovation de ses supports. Il n'est pas certain que dans cinq ou dix ans la presse écrite se maintienne comme elle est aujourd'hui. Je ne veux surtout pas supprimer les kiosques, mais il faut reconnaître que l'évolution du système économique ne leur est plus favorable.

Nous sommes d'accord pour les aider, mais nous devons nous demander quel sera le nouveau rôle du kiosquier. Or cette délibération, malgré les pistes qu'elle ouvre, n'apporte aucune réponse. Je ne trouve donc pas raisonnable d'investir dans un nouveau parc de kiosques parisiens à ce stade.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Toutes ces questions sont évidemment débattues et nous sommes tous concernés par ce sujet. Lorsque *Agora Presse* a fermé sans nous prévenir, j'avais réagi en obtenant l'implantation d'un kiosque près de l'église afin d'offrir une compensation de service. Certains habitants étaient satisfaits de cette mesure. D'autres, par contre, m'avaient prévenu que je ne faisais que reculer le problème, puisqu'il faudra tôt ou tard porter les kiosquiers à bout de bras. C'est donc un problème auquel il nous faudra faire face et qui concernera d'autres sphères de la vie économique.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse de Monsieur ROGER. Mais comme il est difficile de prévoir l'état de la presse dans les prochaines années, il est impératif que nous agissions. Cette délibération prend en compte les évolutions de la société et je suis convaincu que nous pourrons toujours trouver des manières d'adapter l'offre des kiosquiers.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je voterai favorablement pour les deux délibérations, car le travail de réflexion sur l'évolution des usages est visible, bien qu'il mérite d'être poursuivi. Par ailleurs, un contrat de quinze ans me semble trop long. Le groupe UDI-MoDem proposera, les usages évoluant tellement vite, qu'un bilan soit établi et qu'une clause de revoyure soit signée au bout de cinq ans.

De toute manière, je pense que le combat pour la presse écrite, notamment parisienne, vaut la peine d'être mené. Ne pas appuyer ce projet risquerait d'enfoncer encore la presse écrite et je ne peux le tolérer.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Nous sommes tous d'accord sur le fait que les usages sont en pleine évolution, la presse écrite perdant peu à peu du terrain. Or, il semblerait que la presse écrite résiste et que les kiosquiers sont encore nécessaires.

Même si nous ne tenions pas compte de ce phénomène, la réalité parisienne fait que certains kiosquiers sont plus ou moins bien installés. Siégeant à cette commission, j'ai été très étonnée de l'écart de chiffre d'affaires qui peut exister entre deux kiosquiers. Je me félicite donc de cette délibération, puisqu'elle va dans le sens d'une aide aux kiosquiers qui sont bien souvent pénalisés dès le départ à cause de leur emplacement.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Le groupe communiste accompagne cette délibération et votera favorablement parce que les kiosques sont une vitrine du pluralisme de la presse.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous sommes évidemment favorables à une aide destinée à soutenir l'activité des kiosquiers. Toutefois, nous ne sommes pas favorables aux nouveaux kiosques qui seront accompagnés de publicité.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Les kiosques font partie du patrimoine architectural de Paris et nous rappellent une autre époque. Ils sont donc un atout du point de vue touristique. Et malgré le déclin généralisé de la presse écrite, je crois qu'ils sauront s'adapter et continuer d'exister autrement.

La délibération 2016 DAE 164 est adoptée, à la majorité avec 9 voix pour et 3 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains), Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie les Verts)).

La délibération 2016 DAE 261 est adoptée à l'unanimité.

2016 DPE 39

Convention de partenariat avec *Éco-Emballages* en vue de l'expérimentation de stations de tri « TRILIB » dans les 1^{er}, 2^e, 4^e, 13^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

La Ville de Paris s'est inscrite dans une stratégie « zéro déchet » avec pour objectif de réduire, réemployer et recycler les déchets. Une conférence sur ce thème a par ailleurs été organisée par la Mairie du 4^e arrondissement en décembre dernier dans le cadre du programme de conférence autour de la *COP 21*. C'est dans cette perspective « zéro déchet » que s'inscrit le projet d'expérimentation de stations de tri « TRILIB » dont le périmètre intègre désormais le 4^e arrondissement.

Une station « TRILIB » repose sur le concept d'un apport volontaire de matériaux directement recyclables développé par *Éco-Emballages*. D'ailleurs, un prototype de ces stations a été installé sur le parvis de l'Hôtel de Ville durant la *COP 21*. Les passants pourront y déposer les grands cartons, les textiles, les emballages, le verre ainsi que les multi-matériaux recyclables secs.

La demande formulée par le Maire du 4^e arrondissement est de mettre en place cette expérimentation le long des voies sur berges. Une fois fermées à la circulation automobile à partir du mois d'août, de nombreuses personnes pourront s'y balader ou s'y arrêter. Il nous semblait donc essentiel, afin de maintenir le lieu le plus propre possible et de développer le tri dans la ville, d'installer des stations. Six emplacements de stations « TRILIB » sont ainsi prévus le long des berges, dont quatre dans le 4^e arrondissement. Ces stations de collecte seront également à la disposition des riverains et permettront de soulager les poubelles de tri habituelles.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Cette délibération sera difficile puisque les voies sur berges risquent d'être l'objet de conflits d'usage. En effet, nous ne savons pas si ces berges seront un lieu dédié au tri ou à la biodiversité.

Le plan biodiversité se lance progressivement à Paris et, lors de la réunion à la mairie du 3^e arrondissement il y a trois semaines, l'idée retenue était de créer des zones sauvages le long des voies sur berges, car le lieu s'y prête très bien. Heureusement, il est demandé dans le cahier des charges que ces équipements de tri soient légers et facilement escamotables. C'est-à-dire que le jour où les zones sauvages seront réalisées, les stations de tri pourront être retirées.

Je voterai favorablement cette délibération, mais j'attire votre attention sur ce grand projet de biodiversité qui concernera bientôt les voies sur berges.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

En effet, ces équipements sont réversibles, puisque les quais sont inondables. J'ajoute que cette expérimentation répond à un vrai problème de salubrité sur les berges à cause de l'accumulation de bouteilles abandonnées. Nous nous félicitons donc d'avoir été favorablement arbitrés par la Ville de Paris pour obtenir le droit d'expérimenter un dispositif dont bénéficiera le 4^e arrondissement.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Ces stations ne prendront pas une place démesurée et seront directement installées sur la voie publique. De plus, je ne pense pas qu'il y aura de conflit d'usage, car les deux dispositifs partageront des objectifs écologiques et seront donc complémentaires.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DVD 62

Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Cette délibération fait suite à une délibération que nous avons votée en juin 2015 concernant les services de véhicules partagés à Paris. L'idée est de diversifier considérablement l'offre de déplacement à Paris. Cela nécessite une politique de réduction de propriétaires de voitures ainsi que des propositions alternatives, notamment d'autopartage.

Nous avons voté l'année dernière des emplacements sous-terrains et en surface dans Paris, dédiés à des sociétés qui proposent ce service. Trois de ces sociétés se sont désistées entre temps du marché. Cette délibération propose donc un avenant pour présenter deux autres sociétés : COMMUNAUTO et UBEEQO. Je précise que seul l'emplacement du Quai aux Fleurs est concerné dans le 4^e arrondissement.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Quel est le statut de ces sociétés ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Pouvez-vous préciser le sens de votre question ? Nous tâcherons de vous apporter une réponse prochainement.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

J'aimerais connaître leur statut juridique et leur mode de fonctionnement.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

D'accord. Avez-vous quelque inquiétude au sujet de ces sociétés ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je n'ai pas d'inquiétude. Mais il me semble que c'est un critère de vote.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie les Verts)).

2016 SG 4

Tunnel Henri IV (4^e arrondissement). Conventions de régularisation de la situation foncière avec le Port Autonome de Paris.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Depuis 1964, l'État consent à des transferts de gestion entre le Port Autonome de Paris et la Ville de Paris. À la fin des années 1980, le tunnel Henri IV a été construit, mais sans que le procès verbal n'ait été signé. L'objet de la présente délibération est donc de signer deux conventions afin de régulariser cette situation. La première concerne la partie basse et la

seconde la partie haute du tunnel. Une fois le droit unifié, nous pourrions commencer à travailler sur le chantier de piétonisation des voies sur berges de la rive droite.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Comme vous le savez, nous demandons un moratoire concernant la fermeture des voies sur berges au regard du grand nombre de travaux dans le centre de Paris. En effet, nous sommes très inquiets de l'état de la circulation pendant les travaux si les quais bas sont fermés. Pour cette raison, nous nous abstenons de voter la délibération.

Par ailleurs, nous sommes très intéressés par les études d'impact concernant les travaux des voies sur berges. Notre difficulté à les obtenir témoigne d'un manque de transparence et de démocratie à Paris. Nous estimons que tous les Parisiens méritent d'en avoir connaissance.

Quant à l'enquête publique, le préfet a expliqué qu'elle débutera une fois que sa décision sera prise à la lumière des études d'impact.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous tenterons de vous rassurer et espérons que le préfet vous communiquera les études d'impact.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

VOEU

V0420160004

Vœu déposé par Corine FAUGERON (Europe Écologie les Verts) et Évelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche), relatif à la *Nuit debout*.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

En préambule, je vous informe que les 3^e, 10^e et 11^e arrondissements ont présenté dans leur conseil d'arrondissement un vœu commun que je n'ai pas souhaité présenter.

Si certains individus ont été ciblés à l'occasion de la *Nuit debout*, ce n'est pas le cas des citoyens qui viennent écouter et participer aux débats. Ces derniers ont le projet de discuter les différents sujets de société en dehors du schéma traditionnel des partis. Et bien que prudent, je suis très satisfait qu'une telle expression publique soit possible.

Malheureusement, un certain nombre de mouvements, qui n'ont rien à voir avec ces citoyens, sont incontrôlables et ont été à l'origine de violences. Il me semble que la Ville de Paris n'a pas à encadrer l'événement *Nuit debout* ni à décider de son organisation dans la mesure où les participants veulent sortir du cadre politique traditionnel. De plus, si nous devons encadrer l'événement, nous créerions un cas d'exception qui pourrait être ressenti comme une injustice par d'autres organisateurs.

Par ailleurs, face au problème d'alcoolisation, le préfet a pris la décision d'interdire la consommation d'alcool à partir de 17h.

À cause du débat sur la loi concernant le Code du Travail, des occupations de lieux publics sont prévues et les risques de violence sont réels. Il est d'ailleurs très difficile pour la Police d'accéder à ces lieux, car elle est elle-même victime de violences.

Il est difficile à la Police de travailler et d'accéder à certains lieux occupés, car elle est elle-même victime de violences. En contrepartie, j'ai signé ce matin un appel à interdire l'usage des flash-balls par la Police.

Comme je suis favorable à un apaisement général et convaincu que l'intervention de la Ville de Paris serait mal reçue, je vous appelle à ne pas voter ce vœu.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ce vœu répond à une demande des habitants de la place de la République pour que les conditions du débat et de la vie soient acceptables. Je me réjouis que les gens se parlent enfin et ne restent plus derrière leur écran. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'Anne HIDALGO a lancé la nuit des débats.

La Ville de Paris n'a certainement pas à encadrer ni même à organiser cet événement. Elle peut toutefois, pour des raisons sanitaires, mettre à la disposition des citoyens davantage de sanisettes.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Tout le monde condamne les actes de violence. Ce vœu signifie que nous voulons donner un écho à l'expression démocratique et la protéger de certains débordements. À travers ce vœu, nous voulons affirmer notre soutien aux citoyens pour qu'ils se saisissent de l'espace urbain et continuent de s'exprimer.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je vais donc, pour que chacun s'en fasse une idée précise, lire le vœu.

Considérant que depuis le 31 mars 2016, des milliers de citoyennes et de citoyens se rassemblent chaque soir sur la place de la République au sein du mouvement *Nuit debout* pour échanger, débattre, inventer, proposer et construire en commun ;

Considérant que ces rassemblements pacifiques, ouverts et populaires font vivre la démocratie participative en renforçant l'intervention populaire et la capacité d'agir des citoyennes et citoyens et ne constitue en rien une privatisation de l'espace public ;

Considérant que les places de Paris dont celle de la République ont toujours été et doivent rester des espaces publics de vie et des lieux essentiels de manifestation et de rencontre propices au débat public, comme cela a été affirmé lors du débat au Conseil de Paris portant sur les objectifs d'utilisation du réaménagement de ces places appelées à redevenir des agoras, lieux de discussion et d'élaboration des politiques publiques ;

Considérant que les participantes et participants ont condamné les actes de violence et les dégradations et ont affirmé leur volonté de préserver la propreté de l'espace public et son utilisation pacifique par toutes et tous ;

Considérant que le mouvement *Nuit debout* s'est doté d'une commission « accueil et sérénité » afin d'éviter tout trouble à l'ordre public et que la préfecture de Police a même salué, dans un communiqué en date du 19 avril, les dispositions mises en œuvre par le mouvement pour faciliter la dispersion sans incident des manifestants à l'issue des mobilisations ;

Considérant que ces rassemblements se sont étendus dans plusieurs villes de France, témoignant d'une volonté politique collective des participantes et participants de débattre de sujet politiques ;

Considérant que le 15 avril dernier la fédération de la Ligue des Droits de l'Homme de Paris a apporté son soutien au mouvement *Nuit debout* et demandé aux autorités compétentes de garantir des conditions satisfaisantes de ce débat démocratique ;

Considérant que les habitants du quartier de la place de la République et les commerçants, ainsi que les personnes travaillant à proximité ont droit à un environnement sain et au

respect de leur lieu de vie, y compris dans ces circonstances exceptionnelles ;

Considérant que les infrastructures nécessaires à l'enlèvement des déchets et à un espace public propre aux alentours de la place ne sont pas adaptés à la présence continue de milliers de personnes,

Le conseil du 4^e arrondissement émet le vœu :

- que les participantes et participants soient laissés libres d'exercer leur citoyenneté et leur envie de débattre tous les soirs de sujet politiques, que les autorisations préfectorales soient délivrées pour permettre au mouvement *Nuit debout* de continuer,
- que la Ville de Paris accompagne le mouvement *Nuit debout* en mettant en place les équipements temporaires nécessaires pour maintenir les conditions sanitaires et d'hygiène nécessaires au vivre ensemble entre manifestants et riverains en mettant à disposition des organisateurs, s'ils le souhaitent, des structures éphémères pour entreposer le matériel et bénéficier d'un accès électrique sécurisé et en préservant de toute destruction les constructions écologiques éphémères des participants,
- que la Ville de Paris, comme elle l'a fait en instaurant la *Nuit des débats*, continue de soutenir les espaces démocratiques qui s'inscrivent dans l'histoire de Paris et dans l'écriture de son avenir.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Tout d'abord, je comprends, vu les difficultés que traverse le pays, qu'une grande partie de la population ait envie de débattre. Je pense que le débat est nécessaire et doit être mené dans le respect de tous. Le monde change et une partie de la classe politique est certainement en retard sur ce changement. Par conséquent, nous devons tous être à l'écoute des évolutions de la société tout en étant force de propositions.

Dans un premier temps, j'ai trouvé le mouvement *Nuit debout* intéressant. Mais je commence à m'inquiéter lorsque je vois que les participants, contrairement à ce que vient de dire Madame FAUGERON, ne parlent pas avec tout le monde et excluent une partie des citoyens. Quand Alain FINKELKRAUT décide de débattre avec eux et se fait finalement chassé de la place, nous voyons bien que la logique du sectarisme et de la violence inspire les participants. L'intérêt du débat est pourtant de confronter les opinions, non de les exclure ou d'éviter celles qui ne nous dérangent.

Par ailleurs, il me semble que l'événement *Nuit debout* est tout à fait incompatible avec l'état d'urgence décrété en France.

Enfin, si je suis un défenseur du droit à débattre, je suis également un défenseur du droit à la tranquillité. Or, les riverains et les commerçants de la place de la République n'attendent qu'une chose : la fin prochaine de l'événement *Nuit debout*.

Si je suis convaincu que la Ville de Paris a un rôle à jouer dans l'organisation de ce débat et dans l'amélioration des équipements qui l'accompagnent, je souhaite néanmoins mettre fin à la *Nuit debout*.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je me félicite qu'après plusieurs années, une grande partie de la classe politique que nous représentons se retrouve sur l'importance et la richesse du débat participatif, quand on sait à quel point cette idée avait été moquée il y a quelques années.

Par ailleurs, je suggère avec humour à la *Nuit debout* de prendre contact avec *Désirs d'avenir*, puisque nous avons organisé en 2007 des débats participatifs pendant plusieurs mois et dans de nombreuses villes de France sans avoir eu le besoin du soutien de la Ville de Paris ou de quelque gouvernement que ce soit.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Pour ma part, je souhaite que la place de la République soit rendue à ses habitants. Je suis profondément touché, car j'ai l'impression que cette place nous est confisquée.

Ensuite, je ne pense pas que cette violence soit spontanée, mais plutôt manipulée. Nous ne voyons personne s'exprimer pour la dénoncer. Nous percevons par contre une forme de justification de cette violence que je trouve inacceptable. Les élections présidentielles approchant, les partis devront impérativement investir le débat politique.

Enfin, je rejoins Vincent ROGER et rappelle que la France est en état d'urgence. Si cet état d'urgence n'est plus respecté et qu'une catastrophe devait se reproduire, je me demande comment réagir.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Bien que je sois réservée sur la nécessité d'organiser des structures d'accueil, j'affirme toutefois mon soutien à ce souffle citoyen.

Je suis par ailleurs membre du parti *Nous, citoyens* qui a lancé « la primaire des Français » avec d'autres groupes et qui participe à différentes rencontres avec des gens très proches du mouvement *Nuit debout*.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Nous sommes tous d'accord pour défendre la liberté des débats. Néanmoins, le Maire a rappelé en préambule que, dans trois autres arrondissements qui sont riverains des lieux en question, la majorité avait présenté un vœu commun. Or, n'étant pas riverains, je pense que nous ne sommes pas légitimes pour formuler un tel vœu. Je pense que la Ville de Paris doit surtout trouver l'équilibre entre la bienveillance à l'égard de ce mouvement et la vigilance face à ses dérives.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Je précise que l'état d'urgence n'interdit pas systématiquement les rassemblements, mais autorise cette interdiction en cas de danger imminent.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Il est inscrit dans le vœu que la liberté de débattre soit préservée. Or, il me semble que c'est déjà le cas. Des débats ont bien lieu sur la place de la République. Nous condamnons tous les actes de violences dont les citoyens ne sont pas responsables, mais la liberté de débat existe.

Ensuite, je doute que les citoyens qui participent à la *Nuit debout* aient besoin que des structures supplémentaires les assistent. À ce sujet, Mao PENINOÛ m'a confirmé que les commissions d'animation de la *Nuit debout* lui ont fait part de leurs demandes de structures d'accompagnement et que la Ville de Paris considère pour le moment les sanisettes suffisamment nombreuses, d'autant que les participants de la *Nuit debout* n'y sont pas présents en permanence.

Quant aux structures éphémères, la question ne se pose pas, car on ne peut pas installer des équipements pour certaines manifestations et pas pour d'autres. De plus, si la place n'était pas débarrassée de ces structures éphémères, celles-ci pourraient constituer une forme de privatisation de l'espace. Or, la place de la République est aussi dédiée à toutes les personnes qui la traversent et qui empruntent le métro. Enfin, une aire de jeux pour enfants ayant été installée pour l'été, ces structures pourraient représenter un risque sanitaire.

Je ne comprends pas ce vœu, car les questions ont déjà été posées à la ville et les réponses

ont déjà été données. Je voterai donc contre ce vœu.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Nous sommes face à la réalité d'une société en mutation qui inspire le développement d'un mouvement qui ne rentre pas dans les cadres traditionnels et qui n'a ni statut juridique ni représentant défini. Chacun se saisit de la question en fonction du temps qu'il peut lui consacrer.

L'émergence de ce vœu provient tout d'abord d'un constat. Il est évident qu'il manque des sanisettes sur la place de la République. Je sais que les commissions d'animation ont déjà formulé la demande et je pense que les élus peuvent accompagner un vœu afin d'accompagner cette demande.

Notre devoir d'élu n'est pas de faire une récupération politique mais d'accompagner les citoyens. Quant à notre devoir de citoyen, il est d'exprimer notre position au sujet de ce mouvement.

*Un avis défavorable est donné à la majorité avec 8 voix Contre
(Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Marianne de CHAMBRUN, Ariel WEIL (Parti Socialiste))
(Vincent ROGER (Les Républicains),
Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM),
et 4 voix Pour
(Anne LEBRETON (Radicale de Gauche Centre et Apparentés),
(Evelyne ZARKA Parti Communiste / Front de Gauche)
(Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts))
Le vœu est rejeté.*

QUESTION

QD042016006

Question des Élus Républicains relative à la fermeture de classes dans les écoles.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Vous n'êtes pas sans savoir que nous faisons face à un problème de fermeture de classe dans l'arrondissement et que de nombreuses écoles ont déjà fait l'objet d'un tel problème : l'école Guéménée, l'école de la rue François Miron, l'école de l'Ave Maria, l'école Poulletier. Cette année, c'est au tour de l'école Neuve Saint Pierre et de l'école de la place des Vosges d'être menacées d'une fermeture de classe. Nous voyons bien que la tendance est de fermer des écoles ou des classes dans l'arrondissement pour des raisons démographiques évidentes.

Je voudrais donc connaître à la fois votre position au sujet de ces menaces de fermeture. Existe-t-il, en lien avec la DASCO et le rectorat, une stratégie pour répondre à cette situation qui devient préoccupante pour la communauté éducative et les parents d'élèves dans l'arrondissement ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie pour cette question importante qui me permet de vous communiquer un certain nombre d'informations en y associant à la fois mon adjointe chargée des affaires scolaires et le 1^{er} Adjoint, lui-même enseignant et très impliqué sur ces sujets. Ceux-ci

pourront témoigner que, bien que n'étant que suppléant à la Commission Départementale de l'Éducation Nationale, je suis présent du matin jusqu'au soir et que je parviens tout de même à m'y faire entendre pour y faire passer certains messages.

Dans la mesure où Anne HIDALGO, voulant défendre une certaine idée de la diversité, a eu avec le recteur des échanges publics assez vifs, il arrive que nos collègues d'arrondissements plus peuplés, comme les 15^e, 17^e et 19^e arrondissements, estiment que nous devrions être plus solidaires en acceptant de partager les décisions prises par le rectorat. Toutefois, si je suis conscient de la situation des autres arrondissements de Paris, je continue de défendre le 4^e arrondissement.

En ce qui concerne l'école Guéménée, elle n'a pas été fermée mais simplement déplacée.

La carte scolaire est définie chaque année par le rectorat qui procède à un ajustement du nombre de classes et des enseignants sur la base des effectifs prévisionnels de chaque école. Depuis 2012, j'ai toujours accompagné, avec l'aide de mon adjointe et du 1^{er} Adjoint, la communauté éducative et les parents d'élèves pour le maintien ou l'ouverture de classes.

Je me permets également de rappeler que nous avons obtenu des ouvertures de classes dans l'école des Hospitalières-Saint-Gervais et dans l'école Renard.

Par ailleurs, nous veillons scrupuleusement à l'accueil des enfants des commerçants et professionnels qui exercent dans le 4^e arrondissement. Je suis toutefois conscient que cette mesure est dérogatoire et qu'elle n'est pas toujours possible dans les autres arrondissements.

Cependant, il est vrai que depuis une quinzaine d'années, le nombre de naissances à Paris enregistre une baisse générale. La politique des logements sociaux et familiaux est ainsi nécessaire pour relancer la natalité parisienne et l'activité des écoles.

J'ai demandé à Ian BROSSAT, adjoint au logement, de favoriser la création, la préemption et la réhabilitation de logements familiaux dans le 4^e arrondissement. De plus, j'ai demandé à la commission d'attribution des logements sociaux de donner la priorité aux demandes émanant des familles vivant dans le parc privé. Quant aux bailleurs, je leur ai demandé de tout faire pour proposer un logement dans le 4^e arrondissement aux locataires du parc social qui demandent un changement de logement.

Enfin, comme vous le savez, Paris compte plus de 650 écoles dont certaines, en particulier dans le 4^e arrondissement, comportent peu de classes. C'est une spécificité parisienne qui permet à toute famille de disposer d'une école à moins de dix minutes de son domicile. Cet avantage a toutefois comme inconvénient de rendre les écoles vulnérables aux mouvements des familles de la capitale qui déménagent davantage que les familles installées en province.

Au vu de l'évolution du 4^e arrondissement, et du quartier de l'Arsenal en particulier, nous avons entamé une réflexion sur l'évolution de la carte scolaire afin d'anticiper l'arrivée de nouvelles familles.

Enfin, je vous confirme que la rumeur concernant la fermeture des écoles de la place des Vosges et des Tournelles est infondée.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je précise que la commission d'attribution des logements sociaux est présidée par le professeur SAUVEL. Ce dernier, par son regard médical, permet une meilleure expertise de certains dossiers.

Par ailleurs, il est vrai que nous priorisons les familles du parc privé pour qu'elles puissent intégrer le parc social. Nous avons fait ce choix, puisque les dernières délibérations que nous avons votées sur les mutations doivent permettre aux habitants du parc social d'acquérir des logements plus adaptés à leurs besoins, par l'intermédiaire des bailleurs et non de la Mairie.

Enfin, nous souffrons, dans le 4^e arrondissement, d'une sous-occupation des logements. La commission porte toujours un regard vigilant sur l'âge des enfants afin d'éviter toute discrimination. Il est toutefois évident que les dossiers des familles comprenant de jeunes enfants sont examinés avec beaucoup d'attention.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

J'ai cru comprendre que le nombre de dérogations était en réduction dans l'arrondissement. Je suis donc très intéressé par les chiffres de cette évolution.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ai formulé la demande et nous vous communiquerons ces informations dès que nous les aurons obtenues. Dans l'ensemble, je crois que les chiffres du 4^e arrondissement sont plus élevés que la moyenne.

QUESTIONS DU PUBLIC

Sandra FELLOUS

Je pense aujourd'hui à Bénédicte qui nous a quittés en janvier 2016 et qui était la femme d'un ami et citoyen engagé. C'était une femme discrète, pleine de vie et une habitante de notre quartier. Elle a perdu la vie dans d'abominables conditions à l'Hôpital de la Pitié Salpêtrière, dans un service visiblement peu enclin à l'humanité.

Je souhaiterais donc aujourd'hui formuler un vœu afin que le calvaire qu'elle vécut ne soit pas vain et permette d'améliorer notre service de santé. J'aimerais que notre arrondissement se dote de places en soins palliatifs soit à l'Hôtel Dieu, soit au Palais de Justice bientôt déserté.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous encourage à assister aux *Mardis de la Santé* où un grand nombre de médecins des hôpitaux de Paris se rendent. Je suis moi-même membre de deux conseils de surveillance d'hôpitaux puisque je suis vice-président de l'Hôpital Sainte-Anne et vice-président de la commission médicale du regroupement des hôpitaux Cochin, Broca et Hôtel-Dieu. Je vous assure que ces sujets y sont abordés en permanence.

Je vous invite également aux débats qui se tiennent auprès du professeur Emmanuel HIRSCH, en charge du comité d'éthique en France et qui organise un certain nombre de conférences.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

J'ajoute que Bernard JOMIER a mis en place les Assises Parisiennes de la Santé où toutes les questions de santé pourront être abordées. Les Parisiens peuvent d'ailleurs suggérer des sujets grâce à un site internet dédié. Il est vrai que nous ne sommes pas encore au point sur la question des soins palliatifs, bien que la communauté médicale s'en préoccupe de plus en plus.

Sandra FELLOUS

J'ai pu constater que des hôtels *Intercontinental* étaient désormais installés à l'Hôtel-Dieu de Marseille et à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Un tel projet est-il aussi prévu pour Paris ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Anne HIDALGO est totalement opposée à ce genre de projet.

Sandra FELLOUS

Pour revenir à la question des kiosques que nous avons abordée tout à l'heure, je vous confie que j'appréciais le vendeur devant la boulangerie *Manon*. Or, il est considéré depuis deux ans comme vendeur « à la sauvette » et n'a donc pas l'autorisation de vendre le *Journal du Dimanche* devant la boulangerie.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ai moi-même protégé ce vendeur qui avait été pris à partie par d'autres vendeurs plus officiels. Il est vrai que la situation des kiosquiers n'est pas toujours confortable. Nous étudierons donc le cas que vous venez de décrire.

Je vous remercie d'avoir assisté à ce conseil d'arrondissement très riche et je lève la séance.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h00.